

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



MERCREDI 27 MARS 2013
à
I'HÔTEL PULLMAN



Jeune plant de Tabac

LES ADMINISTRATEURS DE LA SITAB

Pierre MAGNE

Président du Conseil d'Administration

TOBAMARK

représentée par Abdoulaye KONE

CORALMA International

représentée par Bertrand VEZIA

TOBACCOR

représentée par Ian ROSS

CAMINA - CI

représentée par Xavier DURROUX

Tiéba OUATTARA

Robert DANLOUX

DIRECTION

Directeur Général Rémi SPRIET

Nommé par le Conseil d'Administration du 08 janvier 2013, il succède à Monsieur Paul RICHARDSON qui, après sept (07) années de services, a souhaité rejoindre la Grande Bretagne.

Il dispose d'une expérience professionnelle de vingt-cinq (25) années dans le domaine du tabac, dans les fonctions de Direction Générale et Financières.

Depuis 2008, il assurait la direction générale de la SONATAM au Mali, et auparavant était en poste dans les îles de l'océan Indien.

Monsieur Rémi SPRIET est ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'Arts & Métiers de Lille (ICAM).

**Directeur Général Adjoint
Directeur Administratif
et Financier
Abdoulaye KONE**

**Directeur Technique
Jacques BOUENDE**

**Directeur Commercial
et Marketing
Moussa SAHANDÉ**

**Directeur des Ressources
Humaines
Constance KALOU-BOKRA**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
6. Fin de mandat d'un Administrateur – Examen du renouvellement.
7. Fin de mandat d'un des deux Commissaires aux Comptes Titulaire et de son suppléant – Examen du renouvellement.
8. Pouvoirs à conférer.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons à nouveau le plaisir, comme chaque année, de nous présenter devant vous, afin de vous rendre compte de la marche des activités de votre entreprise, en vertu du mandat social que vous avez bien voulu nous confier.

Par ailleurs, nous saisissons aussi l'occasion de faire un point sur les perspectives présentées par la nouvelle année entamée.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Vous avez été convoqués par le Conseil d'Administration, à la présente Assemblée Générale, conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, afin de :

- vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2012 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ;
- et vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

L'exercice 2012 a été marqué, au plan international, par une relative croissance de l'économie mondiale, mais moins forte que les prévisions initiales, en raison de la contraction de la demande des pays développés, notamment la zone euro, qui affecte négativement les pays émergents. Cette situation est amplifiée par les incertitudes liées à l'instabilité des marchés financiers.

Au plan national, l'exercice 2012 a été marqué par une relative normalisation de la vie politique, traduite par la mise en place progressive et le fonctionnement effectif de toutes les institutions cruciales du pays.

Toutefois, des efforts restent à accomplir, notamment dans le domaine de la sécurité.

Sur le plan économique, l'année 2012 a été marquée, pour notre pays, par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, laissant envisager un retour à une croissance économique, même si, pour l'heure, l'inflation (**l'Indice des prix à la consommation**) enregistre en moyenne une hausse de 3,0%.

En dépit donc de ce contexte sécuritaire et économique pas très favorables, les résultats dégagés par la SITAB restent acceptables, grâce au travail inlassable de la Direction qui continue de montrer sa parfaite maîtrise du secteur du tabac, en général, et du marché ivoirien en particulier.

ASPECT COMMERCIAL

Les ventes globales de la SITAB, y compris l'export, ont connu **une augmentation de 293mu**, passant de 3 828mu à **4 121mu**, **soit une augmentation de +7,6%**.

Cette progression fait suite à la baisse de 76mu (-1,94%) enregistrée en 2011, due à la **grave crise post-électorale qu'a vécue la Côte d'Ivoire**.

Ainsi les ventes du Groupe ITG sur le marché domestique, qui avaient chuté de 189mu (-5,64%), ont **connu une progression sur l'année 2012, passant de 3 160mu en 2011 à 3 419mu** (+259mu, +8,2%).

En effet, les volumes de vente en Côte d'Ivoire des **2 premiers trimestres de 2012 ont enregistré des hausses respectives de +12,48% (+94,5mu) et +27,84% (+181,7mu)** comparativement aux volumes de vente de la même période de l'année précédente, au plus fort de la crise post-électorale.

Les **volumes exports quant à eux, et pour la deuxième année consécutive**, sont globalement en progression (+5% Vs +26% en 2011, hors ventes à Mabucig), et **influent une fois encore positivement** les performances globales de la SITAB, avec +12% enregistré au Togo, -33% au Bénin, et +16% au Niger.

Quant à la contrefaçon, elle est, une fois de plus, **quasi nulle**, (0mu en 2012, 0mu en 2011 Vs 6mu en 2010 Vs 14mu en 2009), grâce à la poursuite des mêmes actions marketing périodiques (paquets thématiques essentiellement sur EXCELLENCE) et la production (tire cellophane pré-imprimé sur cartouches et paquets pour toute la gamme) ainsi que nos actions juridiques à travers la filière sécurité du groupe ITG.

ASPECT INDUSTRIEL

Pour l'exercice 2012, le processus de fabrication en « Naked Wrap » (sans boîte de groupement) a connu son total aboutissement avec son extension à toutes les marques tant Export que domestiques.

Avec 4 245 Mu de cigarettes produites, le volume total de production de cigarettes a connu une hausse de 8% par rapport à 2011, hausse essentiellement liée à un accroissement des volumes sur le domestique.

La production des cigarettes à l'export est passée de 850 Mu en 2011 à 712 Mu en 2012, les volumes produits pour nos marchés traditionnels que sont le Togo, le Bénin et le Niger connaissant une baisse de 16,2%.

La production totale de scaferlati est passée de 5 253 Tonnes en 2011 à 5 699 Tonnes en 2012 (dont 2 325 Tonnes destinées à l'export en direction de la MABUCIG au Burkina Faso et de la SONATAM au Mali) progressant de façon significative. Cette progression des volumes de scaferlati Export s'explique par l'accroissement des volumes de ventes au Burkina Faso.

Les principaux ratios techniques continuent de souffrir de la mutation technologique intervenue avec l'acquisition et la mise en service de machines rapides.

La pression sur les volumes à produire s'étant poursuivie, la maintenance a dû s'adapter au contexte par une approche module plutôt que l'approche machine qui a jusque-là prévalu, réduisant ainsi les temps d'arrêt des machines et offrant plus de disponibilité machine pour la production.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

L'année 2012 est marquée par la révision du code de prévoyance sociale notamment par la revalorisation des taux de cotisations CNPS et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, fixé désormais à 60 ans, même si des mesures transitoires, jusqu'en 2016, ont été mises en place pour permettre aux entreprises d'organiser des départs à la retraite normale.

Au sein de votre entreprise, l'année 2012 se caractérise par la poursuite des bonnes relations sociales grâce à un dialogue social constructif, la progression continue de la rémunération et une politique transparente et équitable du personnel.

Au niveau de l'effectif, l'année 2012 a enregistré 28 embauches pour 10 départs, dont essentiellement des départs à la retraite normale et anticipée.

L'effectif au 31 décembre 2012 est de 292 personnes dont 187 personnes à l'usine de Bouaké.

Le plan de formation 2012 s'élève à 125 millions contre 59 millions FCFA en 2011 et comprend 37 actions de formations dont 25 formations réalisées en interne par des compétences ressources de la SITAB.

En 2012, le suivi sanitaire des agents a consisté en l'élargissement de l'éventail des examens médicaux effectués dans le cadre de la visite médicale annuelle, avec la réalisation de la mammographie notamment.

Le nombre d'accidents de travail constaté en 2012 est en hausse par rapport à 2011 : 02 accidents de travail en 2012 contre 01 en 2011, tandis que le taux d'absentéisme est en baisse, passant de 2,16% en moyenne en 2011 à 3,21% en 2012.

La Direction a également poursuivi d'autres actions sociales en faveur du personnel, notamment, la vaccination élargie aux membres des familles des agents, la distribution de kits scolaire aux enfants des travailleurs, et les œuvres humanitaires au sein de la communauté, en partenariat avec l'ONG Cause humanitaire pour la lutte contre le paludisme, les Amis de l'excellence pour la prise en charge de la scolarisation d'enfants défavorisés.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2012 a progressé de 7,7% par rapport à l'année précédente et s'établit à 85,09 milliards FCFA contre 78,9 milliards en 2011.

Le chiffre d'affaires des ventes domestiques qui représentent environ 83% des volumes de ventes, s'est amélioré de 8,2% passant d'un montant de 51 milliards FCFA en 2011 à 56,3 milliards cette année, soit une hausse 5,3 milliards FCFA.

L'activité export est en baisse de -18,4% et atteint cette année 701,5 mu pour un chiffre

d'affaires de 6,2 milliards FCFA contre 8,1 milliards FCFA l'an dernier (860 mu), en raison de l'arrêt en 2012 des ventes des produits Excellence BF à la MABUCIG au Burkina Faso (192 mu réalisé en 2011).

Les ventes de scaferlati ont augmenté de 12,6% et le chiffre d'affaires dégagé s'établit à 22,1 milliards FCFA contre 19,6 milliards FCFA l'an dernier, du fait de l'importance des commandes de la MABUCIG suite à la croissance des ventes sur le marché burkinabé.

Les charges d'exploitation (hors frais de personnel) connaissent une hausse de 9,5% et s'élèvent à 74,8 milliards FCFA comparé à 68,3 milliards FCFA en 2011, en raison de l'accroissement de l'activité.

Les frais de personnel enregistrent une légère hausse de 1,5% passant de 3,3 milliards FCFA en 2011 à 3,4 milliards FCFA cette année suite à l'effet combiné de l'augmentation annuelle conventionnelle des salaires et de la réduction des heures supplémentaires à l'usine.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2012, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 7.533.680.819 F CFA.

Le résultat net 2012 est en régression de 7,6% par rapport au résultat de l'exercice 2011 qui avait bénéficié du dégrèvement sur le BIC. Le résultat net représente 8,9% du chiffre d'affaires par rapport à 10,3% en 2011 et s'établit à 7 533,7 millions FCFA contre 8 155,9 millions FCFA l'année précédente.

Ce résultat a été obtenu après :

- La dotation aux amortissements de 959 943 620 FCFA ;
- La constitution de provisions pour 202 758 343 FCFA ;
- Un prélèvement de 2 193 876 351 F CFA pour l'impôt BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2011, à savoir 1.179.756.984 F CFA, la somme totale disponible s'établit à 8.713.437.803 F CFA.

Aussi, nous vous proposons :

- 1) d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

	F CFA
Résultat de l'exercice 2012	7.533.680.819
Report à nouveau	1.179.756.984
(après affectation du résultat net 2011)	
Réserves facultatives	0
Disponible :	8.713.437.803
<u>Affectation :</u>	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	7.630.875.000
Dividende brut par action	8500
Dividende net par action	7831
 Report à nouveau après affectation	1.082.562.803

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2) de maintenir le montant global des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013 à la somme brute de 60.000.000 F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA) ;

3) de ratifier la cooptation effectuée par le Conseil d'Administration du 22 février dernier, de la société CAITA S.A.S, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Robert DANLOUX, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

4) de renouveler le mandat d'Administrateur de la Société TOBACCOR S.A.S pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

5) de renouveler les mandats du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet DELOITTE et TOUCHE, et celui de son suppléant, Monsieur Olivier Brou KOUADIO, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'ensemble de ces propositions et documents fait l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification (Cf. résolutions ci-jointes).

PERSPECTIVES 2013

Pour l'exercice 2013, avec les perspectives économiques qui s'annoncent meilleures, tant au plan national qu'international, il a été fixé un certain nombre d'objectifs clefs à la Direction Générale :

– Au plan commercial & réglementaire :

Tout en poursuivant nos efforts pour maintenir nos acquis actuels, (position de leader, les volumes exports, maîtrise du marché domestique...) :

- continuer à soutenir et renforcer la famille EXCELLENCE, dans le segment économique dans le but de stabiliser les volumes de la marque.
- optimiser la commercialisation de la nouvelle marque économique WEST, lancée en 2012 en Côte d'Ivoire dans le but de renforcer notre offre dans ce segment.

– **Au plan administratif et financier :**

- S'assurer du respect des procédures tant internes que de celles du Groupe et de la conformité à la législation ivoirienne.
- Poursuivre la veille permanente du Contrôle de Gestion afin d'assister les Directions de l'entreprise dans une meilleure gestion pour la réduction des frais de fonctionnement, l'amélioration et le renforcement de nos procédures internes.

– **Au plan technique :**

- Assurer la montée en puissance des nouvelles machines ainsi que l'exécution rigoureuse du plan de maintenance préventive pour un bon niveau de performance du parc machine.
- Finaliser la modernisation de l'outil de production par l'optimisation des deux nouvelles empaqueteuses rapides GDX2.
- Développer l'expertise technique du personnel dans le cadre d'une usine apprenante pour une maîtrise de l'outil de production en mutation technologique.
- Préparer la triple certification ISO 9001 & 14001 & 18001 avec l'intégration de l'aspect sécurité dans son Système de Management Qualité Environnement.

Pour clore notre intervention, nous vous remercions tous d'avoir honoré de votre présence la présente assemblée. Cela démontre, s'il en était encore besoin, de l'importance que vous accordez à la survie de votre société ; à cet effet, je souhaite que nous remercions tous ensemble la Direction Générale et l'ensemble des employés pour le travail accompli.

Aussi, et grâce à Dieu, nous avons démarré l'année 2013, qui, avec la fin de la crise, s'annonce sous de meilleurs auspices ; et nous espérons que cette tendance sera maintenue, afin que notre pays retrouve son lustre d'antan et, par la même occasion, notre société, des résultats conformes à nos attentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de SITAB S.A tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire aux comptes. En procédant à cette évaluation des risques, ce dernier prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative relative au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Abidjan, le 25 Février 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE

Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes
01 B.P. 224 ABIDJAN 01

ECR INTERNATIONAL

Charles AIE
Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes
01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES 432 ET 440 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA SUR LES SOCIETES COMMERCIALES ET LE G.I.E.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées et les rémunérations exceptionnelles attribuées aux administrateurs.

I. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 dudit acte et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs ou son Directeur Général, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1.1. Convention d'Assistance technique avec Imperial Tobacco Limited France, succursale de Imperial Tobacco Limited

Administrateurs concernés : Monsieur Robert DANLOUX

Nature et objet :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA France s'est engagée à mettre à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Dans notre rapport spécial du 7 mars 2012, nous avons indiqué que cette convention avait été résiliée avec effet au 31 juillet 2011. Toutefois, des informations obtenues au cours de l'exercice, il ressort que cette résiliation n'a pas été actée.

Par ailleurs, le 23 avril 2012, les sociétés CAITA, SITAB et Imperial Tobacco Limited (ITL) France, succursale française de la société ITL ont signé un avenant à la convention d'assistance technique aux termes duquel ITL France subroge CAITA dans ses droits et obligations qui résultaient de la convention d'assistance technique passée antérieurement entre CAITA et SITAB.

Cet avenant fait suite à des décisions de réorganisation interne ayant entraîné le transfert du personnel de CAITA délivrant l'assistance technique au sein d'ITL France. Il est entré en vigueur de façon rétroactive le 1er octobre 2011 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Lors de sa réunion du 8 janvier 2013, le Conseil d'Administration de la SITAB a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Modalités financières :

Pour chaque catégorie de personnel de ITL France participant à l'accomplissement des prestations prévues, les parties conviendront d'un taux de facturation en fonction des dossiers traités et du temps passé par les différents intervenants, compte tenu du coût effectif du personnel concerné et de son expérience professionnelle.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune charge n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dans le cadre de cette convention.

1.1.2. Convention de débours avec Imperial Tobacco Limited France succursale de Imperial Tobacco Limited

Administrateurs concernés : Monsieur Robert DANLOUX

Nature et objet :

Par convention conclue le 19 juillet 2011, la société SITAB a autorisé Imperial Tobacco Limited (ITL) France, succursale française de la société Imperial Tobacco Limited, à payer pour son compte et à sa demande, les dépenses liées aux frais et charges (hors coût des marchandises et fournitures payées directement par la SITAB), notamment en matière :

- d'achat auprès des prestataires de services (frais de transport, frais de courriers, frais de voyages et tous frais y afférents tels que les visas, ...) ;
- d'achats auprès de fournisseurs (notamment de matériels et articles publicitaires) ;
- de toute autre charge dont la SITAB demandera l'engagement ou le règlement.

Cette convention est entrée en vigueur le 01 août 2011 suite à la résiliation au 31 juillet 2011 de la convention de bureau d'achat avec la société CAITA France qui incluait un volet débours avec des conditionnalités quasi-identiques que la nouvelle convention. Elle est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'Administration.

Modalités financières:

ITL France agit en qualité de mandataire et les débours ainsi engagés par ce dernier pour le compte de la SITAB font l'objet d'une note de débit mensuelle accompagnée des justificatifs afférents.

ITL France facture à la SITAB, au titre de frais de gestion de compte, une commission de 3% sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturées.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Au titre de l'exercice 2012, les frais de gestion supportés par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 3,89 millions.

1.2 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE EN COURS

1.2.1 Convention de licence de fabrication et de distribution de marques de cigarettes avec la société JSNM

Administrateurs concernés : La société CORALMA International

Nature, objet et modalités financières:

Le 1er décembre 1999, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de vente des marques dont elle est propriétaire ou a la licence. En contrepartie, la SITAB versait à JSNM une redevance de 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation et de 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Par avenant du 19 avril 2002, le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Benin, Mali, Togo, et Guinée) a été ramené à 3%.

Ce contrat a été scindé en deux contrats, l'un pour les marques appartenant en propre à JSNM, l'autre pour celles qui lui ont été concédées (Cf. contrats de licence du 11 mai 2006) sans modification du taux de redevance de marques.

Un contrat daté du 28 juin 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB contre une redevance de 5,6% du chiffre d'affaires.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les redevances supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à FCFA 1,854 milliards.

1.2.2 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

La SITAB a conclu avec la société 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et un bâtiment de six bureaux. Le contrat porte sur une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Modalités financières :

Ce bail est conclu moyennant un loyer mensuel de FCFA 450 000.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les charges locatives supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 5,4 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.3 Convention d'Assistance administrative et comptable avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par une convention signée le 1er Janvier 1998 et amendée le 8 mars 2001, la SITAB s'est engagée à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de 3I, une redevance mensuelle d'un montant fixe de FCFA 2 millions.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les rémunérations perçues par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 24 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.4 Convention d'avance de trésorerie avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser FCFA 500 millions.

Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider la société 3I à résoudre ses problèmes de financement.

Modalités financières :

Les sommes mises à disposition de 3I par la SITAB seront productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours. Les intérêts ainsi facturés chaque trimestre sont exigibles dans un délai de 30 jours.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune avance n'a été accordée par la SITAB à la société 3I. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue.

1.2.5 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société FILTAB

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature et objet :

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.

Modalités financières :

Le loyer de ce bail est de FCFA 1 million hors taxes par mois, depuis la signature de l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à FCFA 12 millions.

1.2.6 Convention d'assistance administrative et comptable avec la société FILTAB

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature et objet :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de FILTAB, une redevance mensuelle d'un montant fixe de FCFA 100 000.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 1,2 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.7 Convention d'Assistance administrative avec la société CAITA-CI

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Tiéba OUATTARA et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale.

Modalités financières :

La SITAB perçoit de la société CAITA-CI, une rémunération trimestrielle de FCFA 1,5 million hors taxes.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice :

Aucun revenu n'a été enregistré par la SITAB dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II. REMUNERATION EXCEPTIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Fait à Abidjan, le 27 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE

Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes
01 B.P. 224 ABIDJAN 01

ECR INTERNATIONAL

Charles AIE
Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes
01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2012 s'élève à 7.533.680.819 F CFA et le report à nouveau antérieur à 1.179.756.984 F CFA, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de 7.630.875.000 F CFA ; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2012, à la somme de 1.082.562.803 F CFA.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 8.500 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Résultat de l'exercice 2012	F CFA
	7.533.680.819
Report à nouveau (après affectation du résultat net 2011)	1.179.756.984
Réserves facultatives	0
Disponible :	8.713.437.803
<u>Affectation :</u>	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	7.630.875.000
Dividende brut par action	8500
Dividende net par action	7831
 Report à nouveau après affectation	1.082.562.803

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 à la somme brute de 60.000.000 F CFA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de la Société CAITA (S.A.S au capital de 1.278.720 € - Siège social : 143 Bd Romain Rolland 75014 Paris), en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Robert DANLOUX, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Société CAITA sera représentée par Monsieur Robert DANLOUX en qualité de Représentant Permanent, lequel a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de son mandat de Représentant Permanent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société TOBACCOR S.A.S. pour une durée de (6) six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La société TOBACCOR S.A.S continuera d'être représentée par Monsieur Ian ROSS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat du Cabinet DELOITTE et TOUCHE, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

HUITIEME RESOLUTION :

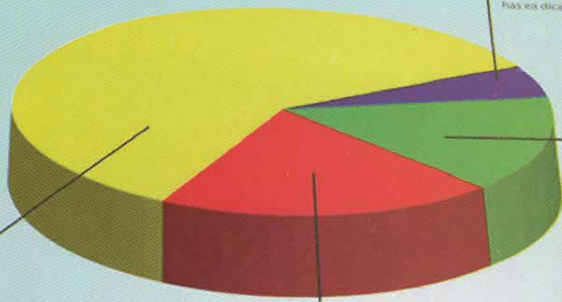
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat de Monsieur Olivier Brou KOUADIO, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)



Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus



Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Lorem ipsum dolor sit amet, eos veritus placerat ad. Ei vix idque platonem, pro alii dissensias persequeris ut. Vide postea explicari vix at. Liberavisse philosophia ex pri, has ea dicant dolore. Mea ea veritus

Te affert incidere eripuit voluptas albus ex

Eum eu Vivend pri in

E

Duc doctus ornatus laore

Placerat vituperatoribus usque mei ne, id cetero platonem nam. Ne tacimates, cu eum assum ubique. Eu nam, viderer saperet incorrupte at n definitionem ius cu, sed docendi ullamcorper in.

queris ut. Vide quas consul blandit diandae.

ossit verear et. Pri us id mei, euismod mod impedit sed.

s corrumpit vim. cu, eu porro debitis has, te

osidonium eos no. Error

d alia aliquip assueverit. Est u

sibus mei ut. Tota tollit disputat onderum pertinacia.

an alterum deserunt, at docendi v do, in mollis appetere expetendis d rerit mea.

et, sed voluptaria adipiscing moder aris his, ferri autem efficiantur mei ei

DOCUMENTS COMPTABLES

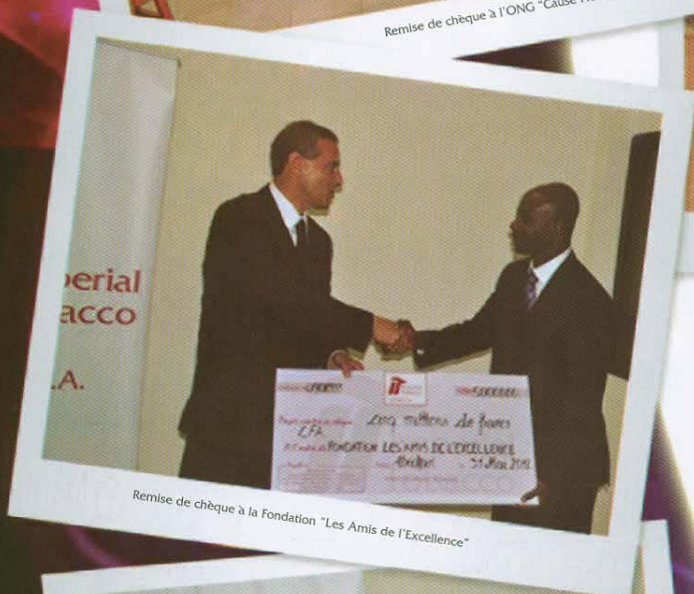
Aperçu des actions sociales de la SITAB



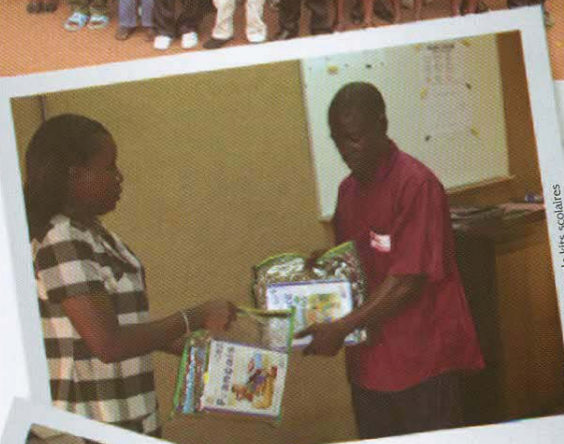
Remise de chèque à l'ONG "Cause Humanitaire"



Récompense des meilleurs élèves de l'E.P.P. Pierre MAGNE de Bouaké



Remise de chèque à la Fondation "Les Amis de l'Excellence"



Remise de kits scolaires



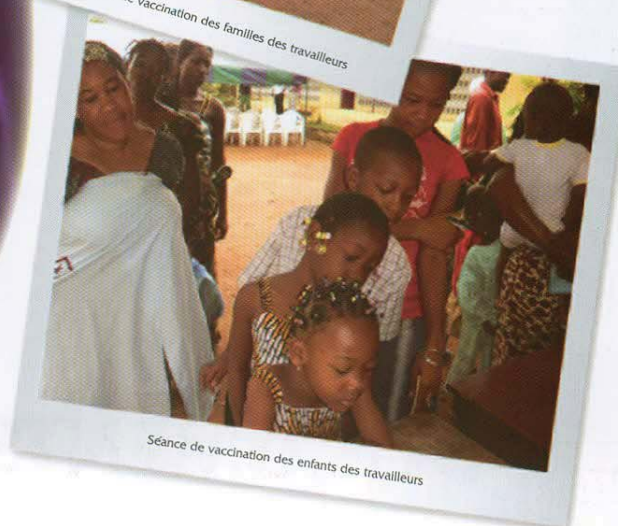
Remise de chèque à la PEFACI



Séance de vaccination des familles des travailleurs



Remise de chèque à la Fondation "La Rentrée du Coeur"



Séance de vaccination des enfants des travailleurs

BILAN

ACTIF	2012	2011
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	138 223 349	133 595 238
Immobilisations corporelles brutes	23 157 323 408	20 300 308 948
Immobilisations financières	1 196 039 668	1 191 592 583
Amortissements et provisions	-14 123 226 933	-14 914 806 030
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 368 359 492	6 710 690 739
Stocks	25 464 131 328	31 078 008 510
Fournisseurs, avances versées	17 880 286	0
Clients	3 799 917 447	6 031 633 431
Autres créances	497 947 457	477 275 020
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 779 876 518	37 586 916 961
TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF	7 853 096 582	5 846 545 352
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	48 001 332 592	50 144 153 052

PASSIF	2012	2011
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
Primes et réserves	2 445 551 597	2 445 551 597
Report à nouveau	1 179 756 984	1 193 428 470
Résultat net de l'exercice	7 533 680 819	8 155 853 514
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 647 739 400	16 283 583 581
Emprunts et dettes financières diverses	17 932 698	16 532 698
Provisions financières pour risques et charges	1 314 599 302	1 205 937 258
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 332 532 000	1 222 469 956
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	3 852 672 961	151 456 019
Clients, avances reçues	39 077 670	0
Fournisseurs d'exploitation	22 567 776 774	28 906 614 598
Dettes fiscales	3 747 489 688	2 881 136 211
Dettes sociales	616 648 052	551 404 495
Autres dettes	197 396 047	147 488 192
TOTAL PASSIF CIRCULANT	31 021 061 192	32 638 099 515
TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF	0	0
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	48 001 332 592	50 144 153 052

COMPTES DE RESULTATS

	2012	2011
Ventes de marchandises	328 500 120	290 052 168
Production vendue	83 638 308 229	77 715 640 405
Travaux, services vendus	925 813 300	804 108 800
Produits accessoires	200 491 493	165 032 521
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 093 113 142	78 974 833 894
Production stockée	1 716 786 511	-794 399 721
Autres produits	333 760 377	101 972 748
TOTAL PRODUITS	87 143 660 030	78 282 406 921
Achats et frais sur achats	57 169 452 480	68 338 603 431
Variation de stock	7 480 060 953	-10 892 257 480
Transports	1 623 114 753	2 015 890 276
Services extérieurs	7 605 763 576	8 096 809 219
Impôts et taxes	688 296 261	419 704 156
Charges et pertes diverses	213 367 335	301 945 360
TOTAL CHARGES	74 780 055 358	68 280 694 962
VALEUR AJOUTEE	12 363 604 672	10 001 711 959
Frais de personnel	3 460 542 809	3 361 285 152
Transfert de charges	-49 205 707	-89 382 764
Dotations aux amortissements	959 943 620	808 516 595
Dotations aux provisions	202 758 343	176 475 116
Reprise de provisions	-94 096 299	-153 603 986
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 883 661 906	5 898 421 846
Produits financiers	1 869 797 446	2 141 766 503
Charges financières	35 255 932	59 346 032
RESULTAT FINANCIER	1 834 541 514	2 082 420 471
Produits H.A.O.	11 667 229	1 909 753 632
Charges H.A.O.	2 313 479	242 250 966
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 353 750	1 667 502 666
IMPOT SOCIETE	2 193 876 351	1 492 491 469
RESULTAT NET	7 533 680 819	8 155 853 514

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

1^{re} PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restantes

} !

à l'exclusion des cessions
d'actif immobilisé

(SA) Frais financiers	32 544 167	(TT) E.B.E.	8 903 061 863
(SC) Pertes de change	2 711 765	(TT) Transferts de charges d'exploitation	49 205 707
(SL) Charges H.A.O.	0	(UA) Revenus financiers	1 846 988 094
(SQ) Participations	0	(UE) Transferts de charges financières	
(SR) Impôt sur le résultat	2 193 876 351	(UC) Gains de change	22 809 352
		(UL) Produits H.A.O.	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
Total (I)	2 229 132 283	Total (II)	10 822 065 016

CAFG : Total (II) - Total (I)

= 8 592 932 733

(N-1) : 8 866 433 300

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (I)

AF = 8 592 932 733 - 8 169 525 000 = 423 407 733

(N-1) : 113 370 800

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		77 397 770	
(BD) Matières premières			
(BE) En-cours			-7 408 061 663
(BF) Produits fabriqués		1 793 147 983	-76 361 272
(A) Variation globale nette des stocks		0	-5 613 877 182

Variation des créances : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		17 880 286	
(BI) Clients			
(BJ) Autres créances		20 672 437	-2 231 715 984
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)			
(B) Variation globale nette des créances		0	-2 193 163 261

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)		Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues			39 077 670
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		-6 338 837 824	
(DK) Dettes fiscales			866 353 477
(DL) Dettes sociales			65 243 557
(DM) Autres dettes			49 907 855
(DN) Risques provisionnés			
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		0	0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		-5 318 255 265	0

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)

0

ou

-2 488 785 178

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2012	2011
Excédent brut d'exploitation	8 903 061 863	6 640 426 807
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	2 488 785 178	-2 412 325 649
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	11 391 847 041	4 228 101 158

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

2^e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2012		Exercice 2011
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	0	0	0
	Croissance interne	0	0	0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	5 628 111	0	-15 229 355
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	4 609 850 656	11 667 229	-415 848 882
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	4 447 085	0	-1 708 244
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	4 619 925 852	11 667 229	-432 786 481
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	0	2 488 785 178	-2 412 325 649
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	4 619 925 852	2 500 452 407	-2 845 112 130
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)	0	3 701 216 942	-1 733 376 070
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	0		-1 600 000
		4 619 925 852	6 201 669 349	-4 580 088 200
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	0	1 581 743 497	-4 580 088 200

Réf.		Exercice 2012		Exercice 2011
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	8 169 525 000	8 592 932 733	113 370 800
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)	0	0	0
FR	Autres dettes financières (2)	0	1 400 000	2 200 000
	(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois	0	0	0
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	0	424 807 733	115 570 800
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	0	2 006 551 230	-4 464 517 400
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	7 853 096 582		5 846 545 352
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	5 846 545 352		10 311 062 752
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)	2 006 551 230	0	-4 464 517 400
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé	0	0	0

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		4 183 450 890	ou 0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		0	ou 6 190 002 120
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		2 006 551 230	ou 0
TOTAL		6 190 002 120	= 6 190 002 120